

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi 27 mai à 20h00, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de M. MERCIER Lucien, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. MERCIER L. Maire – Mme PUILLANDRE E., M. LE GUENIC T. - Mme PASQUIET AM. - MM. BIHANNIC L. - M. ROBIN A. - M. VINCENT P.- Mme HARRIVEL - NORMANT P. - M. TURBOT N. - PEROU E. – Mmes BEUREL P. - GUELOU S. - FAMEL A. - M. KERGUS M. – Mme TOINEN A. - M. COZ H. – Mme PERROT J.

PROCURATIONS : M. A. CASTREC à M. A. ROBIN

SECRETARE DE SEANCE : KERGUS M.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Approbation du procès verbal du 13 avril 2015 :

Procès verbal du 13 avril 2015 est approuvé à 18 voix. Abstention de M. Normant.

Informations diverses :

- Vendredi 29 mai 20h30 : One man Show de **Didier Porte à la Grande Ourse**.
Précision apportées par M. le maire : programmation municipale.
- Samedi 30 mai 11H : **Inauguration de la place de l'ancienne mairie** suivie d'un pot en présence de M. le sous préfet et de M. le vice président de région + Portes Ouvertes dans l'après-midi.
M. le maire sollicite la présence des conseillers municipaux pour assurer la bonne tenue des portes ouvertes.
- Samedi 30 mai : **Soirée Disco** organisée par le comité d'animation.
- Dimanche 31 mai 11 H à **la maison des associations : Fête des Mères**.
Invitation de toutes les mamans et remise d'un rosier pour chaque bébé né en 2014.
M. le maire sollicite la présence des élus.

Le festival de la Saint – Loup se déroulera cette année du 18 au 23 août. L'animation à St Agathon se tiendra le dimanche 23 août avec le Cercle Celtique LE FAOU entre 10h30 et 11h30.

24/2015 - TAP – Projet Educatif Territorial 2015 :

Mme Anne -Marie PASQUIET, adjointe en charge des Finances, de l'Enfance Jeunesse, fait part au Conseil de l'élaboration du Projet éducatif territorial (PEDT) 2015 concernant la commune de St Agathon, pour faire suite à la mise en place de la Réforme des rythmes scolaires en septembre 2014. Ce document synthétise l'organisation des nouveaux rythmes scolaires et périscolaires sur la commune à travers :

- Les renseignements administratifs.
- Les informations relatives aux écoles, aux effectifs, aux horaires, aux modes d'inscription, aux ressources mobilisables (ressources humaines et locaux), aux domaines d'activités prévus.....
- L'état des lieux 2014/2015 des activités périscolaires et extra-scolaires.
- Le diagnostic des besoins répertoriés, des atouts du territoire et des leviers possibles. (mutualisation des ALSH).
- Les objectifs éducatifs du PEDT.
- L'articulation du PEDT avec les dispositifs existants.
- Les activités du PEDT et les acteurs.
- Le pilotage du PEDT.
- L'évaluation du PEDT.
- La validation du PEDT: durée de 3 ans maxi, modifiable annuellement par avenant.

Mme PASQUIET insiste sur l'importance de ce document car il est obligatoire pour bénéficier du fonds de soutien dès la rentrée de septembre 2015. (ex fonds d'amorçage de l'ordre de 50€/enfant).

Le PEDT, dûment signé par le maire sera adressé en 4 exemplaires aux services du DASEN pour le 15 juin prochain.

Le conseil après avoir entendu les explications de Mme PASQUIET et avoir délibéré, et à l'unanimité,

Voix pour : 18

Abstention : 1 (M. Hubert Coz)

ADOPTE le Projet Educatif Territorial

AUTORISE le maire à le signer.

25/2015 – Aménagement de la Place de l'Ancienne Mairie – Installation d'un jeu extérieur

Mme Antinéa FAMEL, conseillère déléguée aux rythmes et affaires scolaires, informe le conseil concernant le projet de Maison des Associations ayant vocation à devenir un espace intergénérationnel ouvert. Les équipements comprenant allées de boules et salles de réunions devront être complétés par l'acquisition de jeux pour enfants.

La Commission Enfance Jeunesse s'est penchée sur ce dossier et a consulté des fournisseurs sur des critères correspondant à l'utilisation de la structure par des enfants de 2 à 12 ans.

Sur ces bases, trois fournisseurs ont répondu, (dont un n'a pas été retenu) :

MECO présente un devis de 15 201.60 €TTC

SCLA présente un devis de 14 888,04 € TTC

Mme FAMEL précise que le passage du bureau de contrôle est inclus dans ces devis (garantie de parfait achèvement) et indique qu'un jeu à ressort et un panneau d'information sont offerts par l'entreprise Meco. Elle sollicite les élus à choisir le devis de celle-ci.

Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Voix pour : 18

Abstention : 1 (M. Michel Kergus)

ATTRIBUE le marché à l'entreprise SCLA pour un montant de 14 888,04 € TTC

AUTORISE le Maire à signer le marché.

26/2015 - Aménagement de la Place de l'Ancienne Mairie – Acquisition de matériel de protection incendie Maison des Associations.

M. Lionel BIHANNIC, Adjoint en charge des bâtiments et du patrimoine rappelle l'obligation d'équiper le bâtiment de la Maison des associations de matériel de protection incendie.

Trois entreprises ont été consultées pour la fourniture et la pose de matériel de protection incendie en gamme standard dans la Maison des Associations, la demande est basée sur les préconisations du préventionniste SDIS.

Trois entreprises ont répondu à cette demande de devis concernant la fourniture et pose. Critère de sélection : Prix.

Entreprise consultée :	SICLI	PROCOM	SECURITEC INCENDIE
Prix € HT	1002.11	999.70	1094.22
Prix TTC	1202.53	1199.64	1313.06
	1202.53 € TTC	1199.64 € TTC	1313.06 € TTC

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE de retenir la société PROCOM pour fournir et installer le matériel de protection incendie de la Maison des Associations, pour un montant de 1199.64€ TTC.

AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant.

27/2015 - Contrats d'engagement : participation à la Fête de la Musique et soirée théâtrale à la Grande Ourse.

M. Nicolas TURBOT, conseiller délégué à la culture informe le conseil des engagements pris concernant la participation de la commune à la fête de la Musique en partenariat avec les commerçants du bourg. **Le groupe Eden Rock se produira sur la place de la mairie le 19 juin.** La commune participera à hauteur de la moitié du cachet du groupe, soit 150 €. M.TURBOT précise que la date de cet événement a été fixée en fonction des festivités du 21 juin sur la commune de Guingamp, afin de ne pas faire doublon et d'attirer les spectateurs au bourg. L'autre contrat d'engagement présenté par M. Nicolas TURBOT concerne la **soirée théâtrale du 28 avril 2015, à la Grande Ourse. La compagnie Riri** demandant une participation de 150 € pour le transport de matériel de scène. M. le maire précise que la compagnie Riri avait produit une représentation gratuite, et que la seule contrepartie de leur contrat d'engagement est le remboursement de leurs frais de déplacement à hauteur d'un tiers du montant total, soit 150€.

Après en avoir délibéré, et à la majorité,

Voix pour : 18

Contre : 1 (M.Hubert Coz)

Le conseil municipal est favorable aux demandes citées ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer les contrats avec les intervenants.

28/2015 - Marchés panneaux directionnels et totems – Délégation à la commission

M. le Maire, rend compte au conseil de la dernière réunion de la commission urbanisme relative à la réflexion sur le jalonnement indiquant les nouveaux équipements de La Grande Ourse et de la Maison des Associations. Une première réflexion ayant débouchée sur l'acquisition de panneaux « pays d'accueil » n'ayant plus de fournisseurs, il est nécessaire d'engager une nouvelle réflexion sur un nouvel équipement tendant à aller vers des totems.

M. le Maire propose au conseil de donner délégation à la commission pour consulter les entreprises et attribuer le marché à l'entreprise la mieux placée afin d'en rendre compte au conseil lors d'une prochaine séance. M. Le Maire indique également qu'une pré-consultation auprès de trois entreprises a déjà été lancée.

M. le maire précise que le budget prévu à cet effet demeure inchangé, il rappelle également que le changement de certains panneaux s'avère urgent, d'une part en raison de leur état dégradé et d'autre part, en raison de la difficulté rencontrée par les usagers à se repérer et trouver les équipements communaux tels que la Maison des Associations et La Grande Ourse.

Le conseil, après avoir entendu les explications de M. Le Maire et à l'unanimité,

DELEGUE à la commission urbanisme et voirie, l'attribution du marché de panneaux directionnels, à charge pour elle d'en rendre compte au conseil lors de la prochaine séance.

29/2015 - LOTISSEMENT DE LA SOURCE – RÉTRACTATIONS ET RÉSERVATIONS.

M. Thierry LE GUENIC, adjoint en charge de l'urbanisme, de la voirie et du cadre de vie, informe le conseil des changements opérés au sein de l'attribution des lots du lotissement de la Source comme suit :

Rétractations de :

- M Karl LE CAVARZIN et Mme Laurence GAUTIER pour le lot n° 18.
- M Philippe GODEST pour le lot n° 21
- M et Mme LE CRETEUR pour le lot n° 3.

- Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTTE les rétractations des lots sus-évoqués.

Réservations de :

- Mr et Mme L'ERROL, Gabriel, domiciliés 35 rue de la Gare à CHATELAUDREN, tendant à acquérir le lot n°8 au lotissement de La Source d'une contenance de 677m².
- Mr UNVOAS Kévin, domicilié 6 impasse des Aubépines à Saint Agathon, tendant à acquérir le lot n°18 au lotissement de La Source d'une contenance de 577m².
- Mme Emilie ROBILLARD, domicilié 25 rue Yves Maze 22970 PLOUMAGOAR, tendant à acquérir le lot n° 21 au lotissement de La Source d'une contenance de 504 m².

*

Le conseil après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de vendre les lots sus-évoqués aux personnes mentionnées et autorise le Maire à signer.

30/2015 – CONSULTATION MAITRISE D'OEUVRE

30-1 - Aménagement de la rue du Stade - 1ère tranche

M. Thierry LE GUENIC, Adjoint en charge de l'urbanisme, de la voirie et du cadre de vie, rappelle aux membres du Conseil municipal, que la commune a réalisé en 2011 une étude d'aménagement et de sécurisation des rues du Stade et de Toullan. Cette étude a pris en considération tous les modes de transport de sorte à partager l'espace, ainsi, chaque utilisateur en mouvement trouve un moyen de liaison adapté à son mode de déplacement : des trottoirs aux normes PMR, des espaces partagés de type liaisons douces (piétons, cyclos), des places de stationnement pour les riverains, mais surtout des largeurs de couloir de circulation réduites contraignant les automobilistes à respecter les limitations de vitesses.

Tous les travaux d'effacement des réseaux aériens ont été réalisés. Il convient maintenant de poursuivre les travaux de voirie définitive et entreprendre la 1^{ère} tranche de travaux.

Pour ce faire, un dossier de consultation des bureaux d'études a été élaboré pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée des travaux d'exécution, des travaux d'aménagement et de voirie définitive de la rue du Stade, tels qu'ils ont été définis par le bureau d'étude au stade de l'avant projet : réaliser un obstacle pour rompre la vitesse dans cette rue, autrefois voie de chemin de fer, cet obstacle sera disposé au milieu du tronçon de la chaussée.

La commission voirie s'est réunie le 21 mai 2015 pour examiner ce dossier. Elle a validé le projet et propose de réaliser les travaux de la première tranche située entre l'entrée de la zone urbanisée au niveau de l'impasse des Cerisiers et la voie d'accès menant au foyer Beau Chêne.

Mme PUILLANDRE demande à M. LE GUENIC si les terre-pleins indiqués sur les plans projetés dans la salle du conseil seront présents sur l'ensemble de la zone. Elle demande également si cette installation garantira réellement la fluidification du trafic.

M. LE GUENIC lui indique que l'étude est réalisée afin de limiter le coût d'entretien des végétaux et que ces terre-pleins ne seraient donc pas disposés sur l'ensemble de la rue. Il indique aussi que la fluidité du trafic en sera améliorée.

30-2 - Aménagement de la rue de Kerhollo.

M. Thierry LE GUENIC, Adjoint en charge de l'urbanisme, de la voirie et du cadre de vie rappelle aux membres du conseil municipal, que dans le cadre de la viabilisation du lotissement de Kerauter, la commune de Saint-Agathon s'est engagée auprès du Conseil Général des Côtes d'Armor pour réaliser un 'tourne à gauche' afin d'assurer la desserte du lotissement sur la RD 9 afin de garantir la sécurité des usagers de la route. L'étude du 'tourne à gauche' a été réalisée et prise en compte dans le cadre du lotissement par l'Agence Technique Départementale de Guingamp. Son financement sera assuré à hauteur de 50% par la commune et le solde de 50 % par le porteur de projet. Les crédits sont affectés au BP 2015 de la commune pour ces travaux de sécurisation entre le 'tourne à gauche' et le carrefour de la rue de Kervingleu. L'accès à la RD 9 a été identifié au PLU comme un secteur dangereux et accidentogène..

M. Le Guenic indique que le choix du conseil départemental concernant le 'tourné à gauche' s'imposait à la commune comme une condition sine qua none et que la municipalité ne pouvait donc porter son choix sur l'installation d'un carrefour giratoire.

Les travaux relatifs à la première tranche de viabilisation du lotissement sont prévus d'ici la fin de cette année 2015.

M. LE GUENIC précise qu'il convient de requalifier l'ensemble de la rue de Kerhollo et notamment la partie située entre le rond point de Kerhollo (RD9-Avenue du Goëlo) et la rue de Kervingleu (RD86) qui dessert le bourg, en vue de leur donner un caractère périurbain et ainsi assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons.

Pour ce faire, un dossier de consultation des bureaux d'études a été élaboré pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée des travaux de requalification de la rue de Kerhollo, en y associant les effacements de réseaux nécessaires et l'éclairage public reconsidéré .

La commission urbanisme et voirie s'est réunie le 21 mai dernier pour examiner ce dossier. Elle a validé la réalisation de cette étude et le principe de prendre en considération tous les modes de déplacement (trottoirs et chemins pour les piétons répondant aux normes PMR, piste cyclables, voirie), places de stationnement pour les riverains mais surtout des largeurs de couloir de circulation réduites contraignant les automobilistes à respecter la vitesse.

M. Le Guenic indique la volonté de la commission de donner une dimension périurbaine à ce secteur et d'améliorer l'éclairage public.

M. Michel Kergus remarque qu'un carrefour giratoire aurait été mieux adapté à cette zone, ce à quoi répond M. le maire qu'un élu ne doit pas aller à l'encontre d'une décision technique départementale.

M. Hubert Coz s'inquiète d'une possible dégradation des conditions de vie qui serait induites par l'accroissement du trafic avec la construction des 70 logements prévus au lotissement Kerauter.

M. Le Guenic lui rappelle que l'autorisation de lotir a été accordée et qu'il faut donc prévoir dès à présent l'amélioration des conditions de circulation.

Mme Josiane Perrot demande si un radar pédagogique pourrait être installé pour ralentir la vitesse des usagers.

M. le maire indique que cette installation n'est pas envisagée. D'autre part, le panneau d'entrée d'agglomération serait avancé sur la rue de Kerhollo, ce qui limiterait la vitesse à 50 km/h. M. LE GUENIC précise que la commission voirie s'est réunie le 21 mai 2015 et montre au conseil le déroulement de la procédure.

M. Hubert Coz ajoute que de petits immeubles dans la zone du lotissement de Kerauter auraient peut-être été préférables à la construction de maisons individuelles, choix qui aurait, de fait réduit, le nombre de véhicules.

Le Conseil, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le dossier de consultation des bureaux d'études tel que présenté.

DECIDE qu'une consultation conjointe soit réalisée pour les études de la rue du Stade et de l'aménagement de la rue de Kerhollo.

AUTORISE le Maire à lancer la consultation pour sélectionner un bureau d'étude pour la réalisation des travaux de la première tranche de la rue du Stade et de l'aménagement de la rue de Kerhollo et à signer le marché.

31/2015 - Entretien des accotements et talus à l'épaveuse.

M. Aimé ROBIN, conseiller délégué à l'environnement, l'agriculture, au cadre de vie et au plan de désherbage expose le plan d'entretien annuel des accotements et talus des 30 km de voies communales et des 14 Km de chemins ruraux.

Trois entreprises ont été consultées pour effectuer le programme annuel des travaux d'épaveuse dans la commune.

La demande est la suivante :

- Fin mai/début juin : dégagements de visibilité, carrefours et virages des voies communales et dégagement des panneaux de voirie, sur 2 hauteurs sauf zone centre bourg sur toute la hauteur.

- Mi-septembre environ : Intégralité des voies communales et chemins ruraux sur 2 hauteurs, sauf zone centre bourg sur toute la hauteur.

L'éparage de la banquette et du coté adjacent du fossé sera réalisé par les services techniques avant le passage de l'entreprise.

Tarif horaire demandé, et estimation de temps pour le passage du mois de mai et pour le passage du mois de septembre.

Entreprises consultées	DEMA SERVICES	ETS COLLET Erwan	EURL GERBER
Passage en mai et septembre (en heures)	99.50€	105€	105€
Tarif horaire HT	51.15€	48€	50€
Montant HT TVA 20%	5124.25€	5040€	5250€
TOTAL TTC	6149.10€ TTC	6048€ TTC	6300€ TTC

Après avoir délibéré, et à la majorité,

Voix pour 18
Contre 1 (Mme Sylvia Guelou)

Le conseil municipal,

DECIDE de retenir les établissements COLLET pour effectuer le programme annuel des travaux d'épaveuse dans la commune pour un montant de 6048€ TTC

AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant.

32/2015 - Subvention pour le Népal

M. le maire rappelle qu'à la suite du puissant séisme survenu au Népal le 25 avril 2015, de nombreuses associations et ONG se sont portées volontaires pour secourir les populations et apporter soins, équipements médicaux et sanitaires, telles des unités de potabilisation de l'eau.

M. le maire demande l'approbation du conseil pour attribuer une subvention à l'association Pompier International Côtes d'Armor (PICA) qui a sollicité une aide financière de la part de la commune afin de financer la mobilisation des 4 sauveteurs bénévoles (médecins, infirmiers et secouristes) qui ont quitté la France le 3 mai dernier et de soutenir sa deuxième mission de secours.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Voix pour 18

Abstentions 1 (M. Michel Kergus)

Le conseil municipal **décide d'attribuer** une subvention à hauteur de 150€.

Questions diverses

33/2015- Commémoration du 27 juin : Validation du programme et des dépenses à effectuer.

A.B.S.A : Association Bretonne du Souvenir Aérien.

Plaquettes : 50 exemplaires en français + 50 exemplaires en anglais : 250€ TTC. ABSA

Posters 50 € X 3 exemplaires : 150 € (Jean Marie GUILLOU)

Cartes d'invitations (Rouden Graphic)

Buffet : 600 € TTC

2 gerbes dont une à déposer à déposer au cimetière de l'Ouest à St-Brieuc et l'autre près de la plaque commémorative sur le site

Transport de l'exposition

M. le maire fait savoir que la commune pourrait également offrir des plaquettes aux vingt canadiens qui se déplaceront à l'occasion de cette cérémonie de commémoration.

Il ajoute que le vendredi 26 juin dans l'après-midi aura lieu un dépôt de gerbe sur la tombe du pilote Allan White au cimetière de l'Ouest à Saint-Brieuc.

M. le maire demande l'approbation de ce programme et de son financement.

Le conseil, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer les devis correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Affiché le 01/06/ 2015

En exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire
Lucien MERCIER